

Réseaux de recherche clinique et en santé des populations

APPEL À PROJETS 2007

L'Inserm souhaite favoriser la création de Réseaux pour favoriser la continuité entre la recherche fondamentale, la recherche clinique, thérapeutique et en santé des populations. L'objectif est de soutenir de nouveaux projets de collaborations entre cliniciens et chercheurs travaillant dans des structures de l'Inserm [unités et centres, Centres d'Investigation Clinique (CIC)], d'autres EPST ainsi que des Centres hospitaliers non universitaires, pouvant être distribués sur l'ensemble du territoire et à l'étranger. Les médecins non hospitaliers, y compris les médecins libéraux, peuvent également participer aux réseaux. Le soutien aux réseaux déjà existants pourra être prolongé. Certains réseaux peuvent évoluer vers des unités en réseau.

Le coordonnateur du réseau sera responsable de la mise en œuvre, de l'exécution et de la coordination du projet. Le coordonnateur fera partie d'une équipe d'organisme public de recherche (EPST, EPIC), d'université ou de centre hospitalier universitaire.

Le projet de réseau devra définir avec précision la composition du réseau.

Le nombre d'équipes participantes devra être au minimum de quatre, dont au moins une de l'Inserm.

Le projet devra décrire

- les objectifs scientifiques, les travaux de recherche envisagés, le mode de fonctionnement du réseau en indiquant la plus-value de l'association des équipes participantes
- les collaborations éventuelles avec le monde industriel et associatif
- les appartenances à des réseaux de recherche européens et internationaux

- les moyens financiers et humains nécessaires au fonctionnement du réseau (déjà existants ou souhaités);

Une attention particulière sera portée à la participation d'équipes européennes et internationales aux réseaux.

Les projets seront évalués par un comité d'experts issus de la commission de recherche clinique, sur les critères suivants :

- qualité et faisabilité du projet
- positionnement à l'échelon national et international du projet et des partenaires
- effets synergiques attendus.

Le montant total attribué par l'Inserm pour un réseau sera situé entre 50 et 100 k€ pour 2 ans. Il permettra de financer l'animation du réseau et le début des études.

Ouverture de l'appel à projets le 28 juin 2007.
Les dossiers seront à retourner par courrier électronique

le **13 septembre 2007** au plus tard à :
christine.lemaitre@tolbiac.inserm.fr (une version papier originale signée devra être également envoyée à l'adresse ci-contre).

Renseignements complémentaires :
christine.lemaitre@tolbiac.inserm.fr

Christine Lemaitre

Inserm

Département animation et partenariats
scientifiques (DAPS)

101, rue de Tolbiac – 75654 Paris Cedex 13
Tel. 01 44 23 67 79 ou 01 44 23 61 17